

**CONDITIONS PARTICULIÈRES
RELATIVES AUX SERVICES D'HEBERGEMENT MUTUALISÉ A TITRE GRATUIT
Version du 3 Octobre 2011**

FirstHeberg.com

Les présentes Conditions Particulières sont conclues entre :

- D'une part, société Techcréa Solutions SARL, société de droit français déclaré au Greff du Commerce de Valenciennes identifié par le numéro RCS 519 909 709, dont le siège est situé au Chemin du noir mouton 59300 VALENCIENNES, représenté par M MARTIN Jérémy et editrice du site internet <http://www.firstheberg.com/>, ci-après dénommée FirstHeberg.com ;

- Et d'autre part, toute personne morale ou physique, ci-après nommée le Client, qu'elle soit de droit public ou de droit privé, s'engageant pour un ou plusieurs service(s) d'hébergement mutualisé à titre gratuit fournis par FirstHeberg.com, en complément et dans les mêmes conditions que celles des Conditions Générales de Service ;

Article 1 : Objet -

1.1 Les présentes Conditions Particulières ont pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles FirstHeberg.com fournit au Client le(s) service(s) d'hébergement mutualisé fournis à titre gratuit au(x)quel(s) celui-ci à souscrit.

1.2 Les présentes Conditions Particulières complètent les Conditions Générales de Service préalablement acceptées par le Client et ont une valeur contractuelle entre les parties.

1.3 La souscription par le Client à une (des) offre(s) d'hébergement mutualisé proposée(s) à titre gratuit par FirstHeberg.com implique la pleine compréhension par le Client des présentes Conditions Particulières et leur acceptation sans réserve par le Client.

1.4 Le Client reconnaît avoir reçu de FirstHeberg.com toutes les informations nécessaires à sa compréhension du (des) service(s) souscrit(s).

1.5 Aucune tolérance de la part de FirstHeberg.com dans l'exécution des présentes Conditions Particulières ne pourra être interprétée comme valant renonciation aux termes des présentes.

1.6 FirstHeberg.com se réserve le droit de refuser toute demande d'ouverture de service d'hébergement mutualisé à titre gratuit, sans besoin d'en justifier le motif auprès du Client et sans préjudice.

Article 2 : Droit applicable et attribution de compétence -

2.1 Les présentes Conditions Particulières sont régies par la législation française.

2.2 Pour tout litige relatif à l'application, l'interprétation et aux conséquences des présentes Conditions Particulières et après tentative de conciliation à l'amiable, attribution expresse et exclusive de compétence est faite aux tribunaux compétents du ressort de Valenciennes (59).

Article 3 : Obligations et responsabilités du Client -

3.1 FirstHeberg.com fournit à titre gratuit un service d'hébergement mutualisé au Client en échange de l'affichage obligatoire par le Client d'une publicité insérée automatiquement par FirstHeberg.com sur les pages internet de son espace de stockage.

3.2 Le Client accepte et autorise expressément FirstHeberg.com à insérer, dans le cadre de la fourniture d'un hébergement mutualisé à titre gratuit, des messages à caractère publicitaire sur les pages internet stockés sur son espace de stockage. Cette opération s'effectue en altérant le code source des contenus mis en place par le client sur l'espace de stockage du (des) service(s) souscrit(s).

3.3 Le format, le contenu et la fréquence de ces insertions publicitaires telles que prévues aux articles 3.1 et 3.2 des présentes sont laissés à l'appréciation de FirstHeberg.com, dans la limite d'un affichage maximum par page différente affichée.

3.4 Toute tentative du Client de limiter, de restreindre, de contourner ou d'empêcher les affichages publicitaires effectués par FirstHeberg.com en conformité avec les articles 3.1, 3.2 et 3.3 des présentes Conditions Particulières pourra entraîner la suspension immédiate du (des) service(s) du Client par FirstHeberg.com, sans préavis, mise en demeure ou préjudice. Cette suspension pourra être provisoire jusqu'à régularisation ou définitive entraînant la résiliation de plein droit du présent contrat sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par le Client à FirstHeberg.com.

3.5 Dans le cas où l'insertion de l'affichage publicitaire dans le cadre prévu aux articles 3.1, 3.2 et 3.3 des présentes Conditions Particulières empêcheraient la bonne exécution d'un ou de plusieurs contenus du Client, FirstHeberg.com ne saurait en être tenu responsable et le Client reconnaît qu'il sera de sa responsabilité de modifier son contenu pour le rendre compatible avec le système d'insertion des messages publicitaires de FirstHeberg.com.

3.6 FirstHeberg.com propose au Client le stockage de ses bases de données dans une limite de taille raisonnable permettant le fonctionnement normal de l'infrastructure technique mise en place par FirstHeberg.com et des services des autres clients de FirstHeberg.com.

3.7 Le Client s'engage à utiliser le(s) service(s) d'hébergement mutualisé à titre gratuit dans une limite raisonnable, permettant le fonctionnement normal de l'infrastructure technique mise en place par FirstHeberg.com et des services des autres clients de FirstHeberg.com.

3.8 FirstHeberg.com autorise le client à accéder à son (ses) service(s) d'hébergement mutualisé à titre gratuit uniquement via les protocoles internet HTTP (HyperText Transfer Protocol) et FTP (File Transfer Protocol). Toute autre protocole d'accès au(x) service(s) d'hébergement mutualisé à titre gratuit est strictement interdit.

3.9 L'utilisation du (des) service(s) d'hébergement mutualisé à titre gratuit souscrit par le Client dans le seul but de stocker sur l'espace de stockage mis à disposition du Client des contenus n'étant pas destinés à être accessibles au grand public et ne générant donc pas de trafic sur un site internet hébergé par FirstHeberg.com dans le cadre du (des) service(s) souscrit(s) n'est pas autorisée.

3.10 Toute violation des limitations prévues aux articles 3.6, 3.7, 3.8 et 3.9 des présentes Conditions Particulières pourra entraîner la suspension immédiate du (des) service(s) du Client par FirstHeberg.com, sans préavis, mise en demeure ou préjudice. Cette suspension pourra être provisoire jusqu'à régularisation ou définitive entraînant la résiliation de plein droit du présent contrat sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par le Client à FirstHeberg.com.

Article 4 : Obligations et responsabilités de FirstHeberg.com -

4.1 FirstHeberg.com est soumis à une obligation de moyens aux titres des présentes Conditions Particulières. FirstHeberg.com veillera à apporter toute la diligence requise pour fournir un service de qualité.

4.2 FirstHeberg.com s'efforcera de rendre le(s) service(s) souscrit(s) par le Client accessible(s) vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24).

4.3 Le Client reconnaît que FirstHeberg.com pourra être amené à restreindre ou suspendre pour des périodes raisonnables tout ou partie du (des) service(s) souscrit(s) par le Client en raison notamment d'opérations de maintenance visant à améliorer la stabilité, la performance et/ou la sécurité des services de FirstHeberg.com. Dans ce cas, FirstHeberg.com s'efforcera de limiter les effets de ces opérations.

4.4 FirstHeberg.com ne pourra être tenu pour responsable de tout préjudice ou de tout dommage découlant directement ou indirectement de la mauvaise utilisation par le Client du (des) service(s) fournis par FirstHeberg.com.

Article 5 : Modifications des présentes Conditions Particulières -

5.1 Le Client et FirstHeberg.com conviennent expressément que FirstHeberg.com pourra porter des modifications à ces Conditions Particulières sans autre devoir d'information envers le Client que d'en mettre la dernière version en ligne sur son site internet <http://www.firstheberg.com/>.

5.2 En cas de modifications portées aux présentes Conditions Particulières par FirstHeberg.com, le Client pourra, en dérogation à l'articles 10 des Conditions Générales de Service, résilier le contrat de plein droit dans un délais de quatorze (14) jours à compter de l'entrée en vigueur des modifications.

Article 6 : Dispositions générales -

6.1 La nullité d'une des clauses des présentes Conditions Particulières en application d'une loi, d'un règlement, ou d'une décision définitive prononcée par une juridiction compétente n'entraînera pas la nullité des autres disposition qui conserveront leur force et leur portée.

6.2 Les intitulés des articles des présentes Conditions Particulières ont pour seul but d'en faciliter la lecture et la compréhension et n'ont pas de valeur contractuelle.